

Canton de St Germain-Laval

Produire des énergies renouvelables ?... des citoyens s'investissent.

A l'heure du changement climatique, reprendre en main ses choix énergétiques, voilà le but que s'est fixé un groupe de citoyens du canton réuni autour d'un projet de Centrale villageoise photovoltaïque.

De quoi s'agit-il ? Comment ça marche ?

Un groupement de personnes, des collectivités, voire des entreprises constitue une société locale de production d'électricité .

Cette société finance l'installation de panneaux grâce à des fonds propres apportés par les acteurs du territoire (chaque citoyen peut apporter sa contribution et avoir ainsi droit de vote au sein de la société), des aides (par ex européennes) et un prêt bancaire.

La société est propriétaire des installations et vend à un fournisseur d'énergie mais l'électricité allant toujours au plus proche, c'est bien les habitants qui l'utiliseront.

Pourquoi du photovoltaïque ?

Faciles à installer par des professionnels les panneaux sont le moyen le plus simple et le plus écologique de produire une énergie renouvelable. Leur rentabilité à 80 % est garantie 25 ans et 95 % d'un panneau est recyclable. Utilisant les toits, ils ne nécessitent pas d'installation particulière et sont moins intrusifs dans le paysage que les grandes éoliennes.

Pourquoi s'appuyer sur la société civile ?

Les centrales villageoises qui sont créées avec l'appui de tous les citoyens volontaires, les collectivités territoriales, voire les entreprises, permettent à tous de se réapproprier l'énergie et d'échapper ainsi aux géants de la production électrique et à la marchandisation du monde. Tous redeviennent un peu plus acteurs. Mais c'est aussi l'occasion de se rencontrer, de confronter des avis et de construire ensemble un projet démocratique.

Le groupe qui va se constituer en comité de gestion est déjà fort d'une quinzaine de personnes mais reste encore ouvert à quiconque souhaiterait s'y adjoindre. Prochaine réunion : vendredi 31 août à 20 h. à la Communauté de communes de St Germain.

Mais la participation de chacun pourra se faire aussi ultérieurement en devenant actionnaire de la société ou/et en se portant volontaire pour louer son toit. (un cadastre solaire va bientôt être disponible à la communauté de communes)

Pour tout renseignement plus précis vous pouvez contacter un des numéros suivants :

- 04 77 64 89 96 / 06 08 13 74 41